

MÉMORIAL

DU

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

DES

Großherzogthums Luxemburg.

Samedi, 15 avril 1893.

N^o 16.

Samstag, 15. April 1893.

Loi du 3 avril 1893, portant règlement des comptes généraux de l'État pour l'exercice 1890.

Nous ADOLPHE, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 104 de la Constitution et l'art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'État pendant l'exercice 1890, et le compte général des recettes et des dépenses effectuées pendant le même exercice sur les fonds spéciaux, comptes dressés le 22 septembre 1892 par Notre Directeur général des finances ;

Vu les observations de la Chambre des comptes ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 21 mars 1893 et celle du Conseil d'État du 24 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'État pendant l'exercice 1890, annexé à la présente loi, est arrêté :

Gesetz vom 3. April 1893, wodurch die allgemeinen Jahresrechnungen des Staates von 1890 abgeschlossen werden.

Wir **Adolph**, von Gottes Gnaden, Großherzog von Luxemburg, Herzog von Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Art. 104 der Verfassung und des Art. 37 des Gesetzes über das Rechnungswesen des Staates ;

Nach Einsicht der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staatsfonds von 1890 und der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Spezialfonds vom nämlichen Jahre, beide Rechnungen von Unserem General-Director der Finanzen am 22. September 1892 aufgestellt ;

Nach Einsicht der Bemerkungen der Rechnungskammer ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 21. März d. J. und derjenigen des Staatsrathes vom 24. desl. Mts., gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht stattfinden wird ;

Haben verordnet und verordnen :

Art. 1. Die allgemeine Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staates während des Dienstjahres 1890, welche gegenwärtigem Gesetze beifolgt, ist abgeschlossen :

I. En recettes effectives, y compris fr. 2,005,015 13 formant l'excédant de recettes de l'exercice de 1889, à . . .	fr. 10,350,205 85
En dépenses effectives . . .	fr. 7,423,944 89
Soit un excédant effectif des recettes de	fr. 2,926,260 96
II. En dépenses pour ordre, y compris l'excédant de dépense pour ordre de fr. 4,815,368 83	fr. 7,402,344 45
En recettes pour ordre à fr. 1,405,791 82	
Soit un excédant des dépenses pour ordre de	fr. 5,996,552 63
Art. 2. L'excédant des recettes, à la fin de l'exercice 1890, des fonds spéciaux déposés dans la caisse de l'État, suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :	
Cautionnements de toute nature	fr. 3,042,731 53
Titres au porteur de fonds publics appartenant à la Caisse d'épargne	fr. 5,260,645 25
Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée	fr. 455,800 »
Dette publique. — Titres et coupons prescrits ou non touchés.	fr. 2,332 50
Successions en déshérence non encore acquises à l'État fr.	20,681 20
Biens séquestrés	fr. 741 95
Consignations et dépôts	fr. 2,999,856 96
Masse des détenus	fr. 3,364 22
Postes. — Fonds pour mandats	fr. 100,781 13½
Total.	fr. 11,886,934 74½

I. Für die wirklichen Einnahmen, mit Einschluß von Fr. 2,005,015 13, welche den Einnahmeüberschuß des Rechnungsjahres 1889 bilden	Fr. 10,350,205 85
Für die wirklichen Ausgaben auf	Fr. 7,423,944 89
Demnach ein wirklicher Einnahmeüberschuß von	Fr. 2,926,260 96
II. Für die Ausgaben für Rechnungsordnung mit Einschluß des Ausgabeüberschusses von Fr. 4,815,368 83	Fr. 7,402,344 45
Für die Einnahmen für Rechnungsordnung auf	Fr. 1,405,791 82
Demnach Ausgaben-Überschuß für Rechnungsordnung.	Fr. 5,996,552 63
Art. 2. Der Einnahme-Überschuß der in der Staatskasse hinterlegten Spezialfonds, Ende 1890, ist gemäß der gegenwärtigem Gesetze angefügten Rechnung festgesetzt, wie folgt :	
Cautionen jeder Art.	Fr. 3,042,731 53
Der Sparkasse gehörige Inhaber-Papiere von Staatsfonds	Fr. 5,260,645 25
Der Verwaltung der Studienbörsen am Athénäum gehörige Fonds	Fr. 455,800 »
Staatsschuld. — Verjährte oder nicht eingelöste Stücke und Coupons	Fr. 2,332 50
Erblose Nachlassenschaften, welche dem Staate noch nicht anheimgefallen sind.	Fr. 20,681 20
Sequestrirte Güter	Fr. 741 95
Consignationen und Hinterlegungen	Fr. 2,999,856 96
Gefängnisse. — Gefangenmasse	Fr. 3,364 22
Posten. — Postanweisungsfonds	Fr. 100,781 13½
Total.	Fr. 11,886,934 74½

D'où il y a à déduire l'excédant des dépenses à la fin de l'exercice 1890, des fonds :

Impositions communales	fr. 9 »	
Fonds des dépenses communales	fr. 5545 42	
Douane.—Timbres adhésifs vendus	fr. 1991 45½	
		7,545 87½

Soit un excédant des recettes sur les fonds spéciaux déposés dans la caisse de l'État par fr. 11,879,388 87

Mandons et ordonnons, que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Château de Hohenbourg, le 3 avril 1893.

Le Directeur général
des finances,
M. MONGENAST.

ADOLPHE.

Hiervon ist abzurechnen der Ausgabe-Ueberschuß, Ende 1890, der Fonds :

Gemeinde-Auflagen	Fr. 9 »	
Gemeinde-Ausgaben-Fonds	Fr. 5545 42	
Zollverwaltung. — Verkaufte Stempelmarken	Fr. 1991 45½	
		7,545 87½

Mithin Einnahme-Ueberschuß für Spezial-Staatsfonds von Fr. 11,879,388 87

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „Memorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Schloß-Hohenburg, den 3. April 1893.

Adolph.

Der General-Director
der Finanzen,
M. Mongenast.

(ANNEXES.)

Compte général des recettes et des dépenses de l'État pour 1890.

ARTICLES.	LIBELLÉ.	PREVISIONS pour 1890.	RECETTES effectuées.
Chapitre I^{er}. — Recettes.			
1	Section I ^{re} . — <i>Excédant présumé</i> des recettes de l'exercice antérieur	1.400,000	»
	Section II. — <i>Contributions directes et accises.</i>		
2	Contribution foncière :		
	a) Propriétés non bâties 662,000	960,000	964,633 28
	b) Propriétés bâties (sol et élévation) 298,000		
3	Contribution mobilière et patentes.	500,000	605,446 84
4	Contribution personnelle	80,000	79,820 »
5	Impôt sur les mines et minières	75,000	113,637 10
6	Impôt sur les cabarets	170,000	174,736 85
7	Eau-de-vie indigène ou importée de la Prusse, etc.	185,000	211,238 38

ARTICLES.	LIBELLE.	PRÉVISIONS pour 1890.	RECETTES effectuées.
8	Bière	100,000	121,490 50
9	Recouvrement des frais de poursuites	2,400	482 94
10	Timbres de quittances d'accises	2,000	1,536 »
11	Remboursement par les communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats	2,000	741 45
12	Extraits du cadastre	1,500	1,240 75
13	Recettes diverses	1,000	228 96
	<i>Section III. — Douanes.</i>	2,078,900	2,278,253 25
14	Part du Grand-Duché dans les revenus du Zollverein :		
	a) Droits d'entrée et de sortie 1,762,500		
	b) Sucre de betteraves 78,600		
	c) Sel 232,300		
	d) Tabac indigène 58,400	2,153,000	2,789,943 11½
	e) Droit de statistique 1,300		
	Part du Grand-Duché dans les droits d'Uebergangsabgabe sur la bière 19,900		
	<i>Section IV. — Enregistrement et domaines.</i>		
15	Enregistrement	600,000	611,767 38
16	Grefte	19,000	20,568 54
17	Hypothèques	65,000	63,862 09
18	Successions.	100,000	145,304 58
19	Centimes additionnels.	253,000	252,361 83
20	Timbre	195,000	200,022 97
21	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc.	10,000	7,767 43
22	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions de droits fraudés, confiscations en numéraire	75,000	74,503 15
23	Recouvrement de frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger	25,000	20,886 10
24	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance	1,500	2,300 65
25	Fermage de la pêche et des passages d'eau.	10,000	10,400 »
26	Frais de garde de bois communaux	17,900	15,271 66

ARTICLES.	LIBELLÉ.	PRÉVISIONS pour 1890.	RECETTES effectuées.
27	Ventes immobilières	45,000	40,962 74
28	Ventes mobilières	13,000	56,856 15
29	Rentes des concessions minières	347,600	347,321 29
30	Locations	10,000	4,951 38
31	Frais de ventes d'immeubles	4,500	2,665 84
32	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières	3,000	5,231 86
33	Recettes diverses	5,000	23,988 39
	<i>Section V. — Postes, télégraphes et téléphones.</i>	1,768,600	1,907,194 03
34	Postes. — Taxes des lettres et autres recettes	530,000	567,251 50
35	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes	45,500	42,182 52
36	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes	54,000	54,350 80
	<i>Section VI. — Prisons, dépôt de mendicité et hospice central.</i>	629,500	663,784 82
37	Produit du travail des détenus	75,000	62,446 22
38	Produit de la cantine et recettes diverses	1,000	1,429 63
39	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires	100,000	147,870 35½
	<i>Section VII. — Recettes diverses.</i>	176,000	211,746 20½
40	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions	185,000	186,900 43
41	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch et Echternach dans les dépenses des collèges, et contingent de la commune d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci	40,500	46,397 80
42	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades	8,000	9,625 »
43	Banque Internationale — traitement du commissaire du Gouvernement	6,000	6,000 »
44	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	24,000	25,400 82
45	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains	25,000	27,387 70½
46	Remboursement des dépenses de la Caisse d'épargne	22,000	20,998 74

ARTICLES.	L I B E L L E.	PREVISIONS pour 1890.	RECETTES effectuées.
47	Excédant de recettes de comptables extraordinaires	3,000	5,049 85½
48	Remboursements par d'anciens élèves boursiers	700	979 90
49	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	6,000	8,340 25
50	Intérêts de fonds en dépôt :		
	a) Fonds de l'État 30,330		
	b) Fonds de consignations 4,800	55,000	156,988 80
	c) Intérêts d'obligations acquises par l'État 19,870		
		375,200	494,269 30
	Total des recettes	8,381,200	8,345,490 72
	Recettes pour ordre.		
1	Remboursements à d'autres Etats de l'Union douanière ou avancés à la douane grand-ducale	130,000	429,645 41
2	Remboursement d'avances reçues par la caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal	1,000,000	752,875 »
3	Postes. — Remboursements aux offices étrangers	150,000	210,838 40
4	Télégraphes. — Remboursements aux offices étrangers, frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables.	5,000	42,433 01
	Total	1,305,000	1,405,791 82

ARTICLES.	L I B E L L E.	CREDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	Chapitre II. — Dépenses.			
	Section I ^{re} .			
1	Liste civile	200,000	200,000 »	200,000 »
	Section II. — Gouvernement.			
2	Traitements du ministre d'Etat, des directeurs généraux et des conseillers de Gouvernement . . .	51,900	52,359 48	52,359 48
3	Traitements du personnel des bureaux, des huissiers de salle et du concierge de l'hôtel de Gouvernement	64,000	63,540 52	58,578 64
4	Frais de route et de séjour	2,250	2,250 »	847 96½
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises)	13,000	15,174 98	13,174 98

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
5bis	Statistique	4,500	2,028 35	1,117 67
6	Dépenses pour décorations	3,000	3,127 92	3,127 92
7	Dépenses diverses.	500	668 75	668 75
	Section III.	139,150	139,150 »	131,875 40½
8	<i>Chambre des députés</i>	30,000	30,000 »	30,000 »
	Section IV.			
9	<i>Conseil d'État</i>	17,000	17,000 »	14,194 16
	Section V. — <i>Secrétariat luxembourgeois à la Haye.</i>			
10	Traitement du secrétaire et indemnité aversionnelle pour frais de bureau et dépenses extraordinaires de résidence à l'étranger	12,300	12,300 »	12,140 »
	Section VI. — <i>Relations extérieures.</i>			
11	Légations	12,000	6,315 64½	3,885 12
12	Consulats	6,500	6,500 »	6,308 16
13	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger	7,600	13,284 35½	13,284 35½
	Section VII. — <i>Justice.</i>	26,100	26,100 »	23,477 63½
14	Traitements, suppléments de traitement et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire	260,600	264,360 31	264,350 76
15	Frais de bureau des justices de paix	2,400	2,400 »	2,400 »
16	Dépenses du casier judiciaire et de la police des étrangers.	7,000	7,235 50	7,235 50
17	Frais de bureau (impressions et bibliothèque, les bibliothèques du barreau comprises) et frais de chauffage et d'éclairage	14,000	13,157 59	13,157 51½
18	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police	4,000	4,000 »	4,000 »
16	Frais de route et de séjour	1,000	734 50	722 78
20	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire	1,400	»	»
21	Remises des greffiers. (Crédit non limitatif) . . .	4,700	4,700 »	4,752 61

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
22	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution de commissions rogatoires transmises de l'étranger. (Crédit non limitatif.) — Ces frais peuvent être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents. (Sans distinction d'exercice.)	54,000	54,000 »	82,180 42
23	Frais d'exécution de la loi sur la falsification des denrées alimentaires	3,300	1,432 10	1,349 95
24	Huissiers audienciers de la Cour, traitements des concierges	4,000	3,380 »	3,379 88
25	Frais d'exécution d'arrêts criminels. (Crédit non limitatif.)	1,000	1,000 »	»
	Section VIII. — <i>Cultes.</i>	356,600	356,600 »	383,729 44
	a) <i>Culte catholique.</i>			
26	Traitements du clergé.	370,000	370,000 »	364,758 30
27	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale.	2,800	2,800 »	2,800 »
28	Indemnité de 100 fr. à chacun des 75 desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés, et supplément de traitement de 300 fr. au desservant de Mondorf-les-Bains.	7,800	7,800 »	7,337 50
29	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs	43,600	43,600 »	43,600 »
30	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire	3,000	3,000 »	3,000 »
31	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	300	300 »	300 »
32	Subside pour le culte catholique et indemnité à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal	5,500	5,500 »	5,500 »
	b) <i>Culte protestant.</i>			
33	Indemnité à un ministre du culte protestant à Luxembourg.	2,600	2,600 »	2,600 »
34	Subside.	500	500 »	500 »

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	<i>c) Culte israélite.</i>			
35	Traitement du rabbin.	2,600	2,600 »	2,599 92
36	Subside.	500	500 »	500 »
	Section IX.	409,200	409,200 »	403,695 72
37	<i>Corps de gendarmerie et des volontaires</i>	372,000	372,000 »	371,323 09
38	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie	25,900	25,900 »	25,449 99
	Section X. — <i>Chambre des comptes.</i>	397,900	397,900 »	396,773 08
39	Traitements des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires	34,700	34,471 80	33,326 95
40	Frais de route et de séjour	360	360 »	»
41	Frais de bureau (impressions et bibliothèque com- prises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues	1,600	1,828 20	1,828 20
	Section XI. — <i>Recette générale.</i>	36,660	36,660 »	35,455 45
42	Traitements du receveur général et de l'archiviste, et indemnité pour la retribution du caissier et d'un commis aux écritures	13,550	13,550 »	13,229 96
43	Indemnité aversionnelle pour loyer et autres dé- penses de service	3,350	3,350 »	3,349 92
	Section XII. — <i>Contributions directes, accises et cadastre.</i>	16,900	16,900 »	16,579 88
44	Traitements et indemnités diverses pour les fon- ctionnaires et employés de l'administration, pour les experts-répartiteurs et les membres des conseils cantonaux de révision	194,500	195,192 96	195,171 96
45	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la conven- tion de 1858 relative à l'impôt sur l'eau-de-vie. . .	3,000	2,400 »	2,240 87½
46	Frais de route et de séjour	7,900	6,888 59	6,870 85
47	Cadastre. — Retributions variables.	24,000	22,331 38	22,082 77
47bis	Révision des évaluations des propriétés bâties (sans distinction d'exercice).	3,000	6,268 03	6,483 88
48	Statistique des revenus fonciers	200	200 »	»

ARTICLES.	LIBELLE.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
49	Renouvellement partiel des plans cadastraux . . .	3,000	1,000 »	367 62
50	Frais de bureau de la direction et des receveurs des contributions, du bureau central du cadastre et des géomètres, y compris les impressions et les instruments	14,600	12,130 89	12,130 89
51	Prélèvement sur les impôts au profit des communes. (Crédit non limitatif)	62,500	62,500 »	69,980 69
52	Expédition des rôles des contributions directes . .	2,200	2,200 »	2,450 77
53	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions. Apposition de scellés sur les appareils en repos. — Restant d'exercices antérieurs fr. 1304	4,300	2,413 48	2,234 69½
54	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes. — Restitution d'accises et d'autres droits (Crédit non limitatif)	30,000	30,000 »	23,005 96
55	Dépenses diverses.	3,000	3,674 67	3,674 67
	Section XIII. — <i>Enregistrement et domaines.</i>	349,200	349,200 »	348,065 63
56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration. Indemnités fixes et déplacements des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux	47,200	46,273 83	42,373 69
57	Frais de route et de séjour	300	4,226 17	4,226 17
58	Remises et suppléments fixes des receveurs (Crédit non limitatif)	62,000	62,000 »	66,290 17
59	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs	8,000	8,000 »	5,924 30
60	Frais de poursuite et d'instance (les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables. (Crédit non limitatif) . . .	4,200	4,200 »	4,576 88
61	Restitutions. (Crédit non limitatif)	4,700	4,700 »	4,614 54
62	Frais d'adjudication	6,000	6,000 »	4,526 68
63	Frais de vente de terrains domaniaux	2,500	2,500 »	4,309 82

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
64	Frais de surveillance des domaines ; plantations et boisements sur les terrains des fortifications ; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines	5,500	5,500 »	4,396 55
65	Remboursements aux tiers-intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif).	1,000	1,000 »	640 57
66	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier	5,000	5,000 »	4,642 75
67	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine	1,000	1,000 »	928 91
	Section XIV. — <i>Douanes.</i>	144,000	144,400 »	138,451 03
68	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché	32,400	31,900 »	29,140 »
69	Gratifications	11,700	11,700 »	11,700 »
70	Loyer de locaux et menues dépenses	9,000	9,500 »	9,500 »
	Section XV.	53,100	53,100 »	50,340 »
71	<i>Caisse d'épargne</i>	22,000	22,000 »	20,998 74
	Section XVI. — <i>Pensions.</i>			
72	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	467,000	467,000 »	498,280 57
73	Secours et subsides permanents ; suppléments à des pensionnaires nécessiteux.	15,000	15,000 »	15,005 »
	Section XVII. — <i>Travaux publics — administration.</i>	482,000	482,000 »	513,285 57
74	Traitements et frais de bureau du personnel	72,500	71,318 »	67,015 36
75	Frais de route et de séjour	12,000	13,100 »	12,980 36
75bis	Supplément de frais de route et de séjour pour 1888.	2,040	2,040 »	2,036 17
76	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers	71,500	72,332 »	72,331 86
76bis	Subside à la Caisse de secours de divers cantonniers.	1,500	1,500 »	1,500 »
77	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris par l'État	26,500	25,750 »	25,676 93
		186,040	186,040 »	181,540 68

ARTICLES.	LIBELLE.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	<i>Section XVIII. — Travaux publics — voirie.</i>			
78	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage, y compris l'entretien de la voie et des trottoirs du viaduc sur la Pétrusse à Luxembourg	210,000	217,580 »	217,555 49½
79	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes	10,000	12,200 »	11,822 33
80	Mise en état et entretien des chemins repris par l'Etat	100,000	88,500 »	87,643 95½
81	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement	150,000	150,000 »	138,818 21
82	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 13 janvier 1843)	3,000	1,620 »	1,618 35
83	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics	3,000	3,200 »	3,199 23
84	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	13,000	18,300 »	18,180 83
85	Chemins de fer : frais de surveillance, études, dépenses diverses qui s'y rattachent	24,000	24,000 »	21,296 04½
86	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins repris par l'Etat; pépinières et élagage d'arbres	12,000	12,016 »	12,015 30
87	Dépenses diverses et imprévues	500	84 »	12 50
	<i>Section XIX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.</i>	527,500	527,500 »	512,162 24½
88	Château de Walferdange, entretien des bâtiments, jardins et dépendances, y compris l'indemnité de logement du jardinier	8,000	7,602 »	7,601 77
89	Entretien, appropriation et réparation de l'hôtel de Gouvernement, des autres bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie	110,000	110,398 »	110,382 47

ARTICLES.	L I B E L L E.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
90	Travaux extraordinaires à faire aux bâtiments de l'État, y compris un excédant de 3,200 fr. de l'exercice 1889	30,000	34,650 »	34,627 76
91	École normale — travaux d'agrandissement	Pr mémoire.		
92	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. — Fêtes publiques et illuminations	23,000	26,450 »	26,414 24
93	Entretien des monuments historiques du pays et embellissements dans diverses parties du pays.	10,000	10,014 75	10,014 75
94	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos.	10,000	2,300 »	2,272 50
95	Dépenses diverses et imprévues	500	85 25	72 22½
	<i>Section XX. — Domaines de l'État à Luxembourg.</i>	191,500	191,500 »	191,385 71½
96	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	6,000	6,000 »	5,499 37
97	Travaux à faire sur le domaine de l'État provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg	15,000	15,000 »	14,988 13
98	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir	40,000	40,000 »	37,780 63
98bis	Frais de procès et indemnités à payer de l'exercice 1889	7,650	7,650 »	7,616 50½
98ter	Rente viagère à payer en suite d'une décision judiciaire	700	700 »	700 »
	<i>Section XXI. — Mines.</i>	69,350	69,350 »	66,593 43½
99	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau de l'ingénieur et du conducteur des mines	14,500	14,500 »	14,084 68
100	Frais de voyage	2,500	2,500 »	1,675 41
101	Redevances à payer aux propriétaires des terrains concessibles. (Credif non limitatif)	22,000	22,000 »	22,000 »
102	Cadastre du terrain minier de la zone concessible. Rectification et entretien de l'abornement et concessions éventuelles à délimiter. Dépenses diverses et imprévues.	1,500	1,500 »	1,493 42½
103	Frais de procès (sans distinction d'exercice)	40,000	40,000 »	7,935 93
		50,500	50,500 »	47,189 44½

ARTICLES.	L I B E L L E.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAIEMENTS justifiés.
	<i>Section XXII. — Travaux communaux.</i>			
104	Subsides aux communes pour construction et réparations d'églises et de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale. Frais relatifs au contrôle des constructions communales	80,000	80,935 92	80,935 92
105	Subside ordinaire pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux et pour raccordements aux chemins de fer.	50,000	50,000 »	49,500 »
106	Subsides extraordinaires du même chef	50,000	49,064 08	48,420 »
107	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique.	7,500	7,500 »	7,500 »
		187,500	187,500 »	186,355 92
	<i>Section XXIII. — Dette publique.</i>			
108	Annuités et frais	755,900	755,823 04	754,585 74
109	Intérêts et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la caisse de l'Etat	3,000	3,076 99	3,076 99
110	Intérêts des consignations et dépôts. (Lois du 12 février 1872 et du 30 mai 1888.) (Crédit non limitatif)	3,600	3,600 »	29,368 40
		742,500	742,500 »	767,030 83
	<i>Section XXIV. — Commissariats de district.</i>			
111	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, frais de bureau des commissaires, traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale.	28,000	28,000 »	27,999 89
112	Frais de route et de séjour des commissaires	2,500	2,500 »	2,480 22
112bis	Subside à la caisse de retraite des secrétaires communaux constitués en association de secours mutuels	5,000	5,000 »	5,000 »
		35,500	35,500 »	35,480 11
	<i>Section XXV. — Administration forestière.</i>			
113	Traitements de l'inspecteur, des gardes généraux et accessistes ; frais de bureau et de tournée de l'inspecteur ; indemnités fixes pour le contentieux forestier ; dépenses forestières imprévues.	24,000	20,449 50	17,192 34
114	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues	20,000	20,550 50	20,550 50

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
114bis	Subside à la caisse de secours mutuels des gardes forestiers	1,500	1,500 »	1,500 »
	Section XXVI. — <i>Service sanitaire.</i>	42,500	42,500 »	39,242 84
115	Collège médical et médecins de canton	9,500	9,500 »	9,134 96
116	Acquisition des objets nécessaires pour les examens ; frais de déplacement, visite des pharmacies et frais de voyage et de séjour des membres du Collège médical non domiciliés à Luxembourg	3,000	3,000 »	3,000 »
117	École d'accouchement. — Indemnités du personnel enseignant. Entretien des malades et des élèves	7,500	7,500 »	2,999 88
118	Traitements et indemnités des vétérinaires	13,900	13,900 »	12,580 64
119	Subsides à des sages-femmes.	6,000	6,000 »	5,945 »
120	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémie	1,200	1,200 »	»
121	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc.	1,500	1,500 »	255 55
122	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but	80,000	80,000 »	76,281 24½
	Section XXVII. — <i>Établissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-les-Bains.</i>	122,600	122,600 »	110,197 27½
123	Mise en état du parc et de l'établissement	15,000	18,500 »	18,477 35½
124	Frais d'exploitation	28,000	24,500 »	24,300 »
	Section XXVIII. — <i>Postes, télégraphes et téléphones.</i>	43,000	43,000 »	42,977 35½
125	Traitements du personnel du service : indemnités des surnuméraires, des comptables et des aides-surveillants	241,000	233,993 11	233,993 11
126	Indemnités à des agents et à des employés pour services extraordinaires ; frais de remplacement d'employés et de facteurs malades. Indemnités à des agents du service ou à d'autres personnes qui concourent au service télégraphique et téléphonique. Indemnités pour agences auxiliaires volontaires.	43,000	50,089 72	50,089 72
127	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents	16,250	15,790 65	15,790 65

ARTICLES.	L I B E L L E.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
128	Traitements et indemnités des facteurs, y compris les frais de leur remplacement aux jours de repos. . .	233,000	227,082 28	227,078 41
129	Loyer de locaux	41,500	10,224 46	9,999 46
130	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux ; transports des dépêches et des colis . .	100,000	90,333 29½	90,333 29½
131	Impressions, timbres-poste, timbres-télégraphe et cartes postales ; frais de bureau de la direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville) et des bureaux ambulants et de relais	28,100	28,250 09	28,250 09
132	Subside à la masse d'habillement des facteurs de poste	4,000	4,180 »	4,180 »
133	Subside à la caisse de secours mutuels des employés des postes et télégraphes	1,500	1,500 »	1,500 »
134	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions ; appareils télégraphiques et fournitures pour le service des appareils ; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences	15,000	14,598 51	14,598 51
135	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux.	4,100	747 »	747 »
136	Dépenses diverses et imprévues, y compris 50 frs. d'exercices antérieurs	600	1,488 43	1,488 43
137	Gros entretien, amélioration, création et extension des réseaux télégraphique et téléphonique. dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice).	100,000	116,772 45½	116,772 38
	XXIX. — <i>Agriculture.</i>	795,050	795,050 »	794,820 75½
138	Commission d'agriculture et de viticulture	3,600	4,100 »	3,917 85
139	Service agricole. — Traitements du personnel et indemnités des personnes y attachées temporairement	19,000	18,600 »	17,461 28
140	Id. — Frais de bureau et acquisition d'instruments ; loyer de locaux	3,200	4,701 45	4,622 12
141	Frais de route et de séjour	5,000	5,000 »	3,634 57
142	Crédit en faveur de travaux d'améliorations agricoles	25,000	24,400 »	21,567 12
143	Crédit en faveur de la construction de chemins d'exploitation.	50,000	49,700 »	46,877 63

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
144	Subsides en faveur de la plantation d'arbres fruitiers.	15,000	21,530 90	21,451 70
145	Crédit en faveur de grands travaux d'irrigation et d'assainissement	20,000	20,000 »	19,940 50
146	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux.	75,000	75,000 »	66,808 14½
147	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture.	25,000	26,794 36	26,494 36
148	Cours d'adultes et conférences agricoles et viticoles	25,000	25,000 »	24,957 37½
149	Ecole et station agricoles à Ettelbruck, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 62,50	26,500	26,500 »	25,126 96
150	Bourses d'études et subsides aux élèves de l'école agricole	6,000	5,805 64	5,710 »
151	Subsides pour des études techniques à des écoles spéciales.	7,000	7,000 »	7,000 »
152	Amélioration de la race des chevaux. (Crédit non limitatif)	19,000	19,000 »	20,728 55
153	Amélioration des races bovine, porcine et caprine. (Crédit non limitatif)	33,000	33,000 »	69,106 17
154	Indemnités à payer conformément à la loi du 3 octobre 1870, concernant les épizooties	8,000	763 »	763 »
155	Exécution de la convention phylloxérique de Berne, du 5 novembre 1881. Dépenses en vue des mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxera — études	4,000	2,404 65	1,999 05
	<i>Section XXX. — Commerce et industrie.</i>	371,300	371,300 »	388,166 68
156	Chambre de commerce, y compris un restant d'exercice antérieur de fr. 61,80.	1,600	1,600 »	1,389 32
157	Commissariat de la Banque Internationale	6,000	6,000 »	6,000 »
158	Exposition universelle de Paris — restant d'un exercice antérieur	5,000	5,000 »	5,000 »
	<i>Section XXXI. — Enseignement supérieur et moyen.</i>	12,600	12,600 »	12,589 32
159	Athénée, progymnases — traitements et indemnités	162,000	162,000 »	160,803 76
160	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses	10,000	10,000 »	9,516 80½

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
161	Honoraires des membres des jurys d'examen et autres frais. (Crédit non limitatif.) — Restant d'exercices antérieurs, fr. 263 36	8,000	8,000 »	14,950 69
162	Bourses pour études universitaires et subsides pour études pédagogiques	10,500	10,500 »	10,450 »
163	Subsides à des élèves indigents	1,500	1,500 »	1,500 »
	<i>Section XXXII. — Enseignement primaire.</i>	<u>192,000</u>	<u>192,000 »</u>	<u>197,221 25½</u>
164	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant la surveillance des écoles et de l'enseignement primaire	39,000	39,388 28	39,388 23
165	École normale — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses	32,700	33,108 31½	33,108 31½
166	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire : a) Subsides en faveur de l'instruction primaire en général 170,000 b) Part contributive de l'État dans la majoration du traitement communal du personnel enseignant en vertu de la loi du 6 juillet 1876 35,000 c) Subsides dans l'intérêt du remplacement d'instituteurs malades 2,000	205,000	203,742 40½	201,678 »
167	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles; achat de livres et de matériel	40,000	40,461 »	40,460 43
168	Suppléments de traitement pour ancienneté de service et primes de brevets des instituteurs et institutrices en conformité de la loi du 6 juillet 1876 (sans distinction d'exercice)	95,000	95,000 »	91,621 24
169	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur	12,000	12,000 »	11,000 »
170	Bourses d'études aux élèves-instituteurs	12,000	12,000 »	12,000 »
171	Bourses d'études aux élèves-institutrices	6,000	6,000 »	6,000 »
172	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent l'École normale.	2,000	2,000 »	2,000 »

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
173	Secours à d'anciens instituteurs et institutrices et à des orphelins délaissés par des instituteurs . .	4,000	4,000	4,000 »
174	Subsides aux sociétés de secours mutuels formées par les instituteurs et institutrices	1,500	1,500	1,500 »
175	Institution des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel et subside éventuel à accorder aux instituteurs envoyés à l'étranger . .	10,700	10,700	10,214 48
176	Entretien des élèves du même établissement; habillement, literie et matériel de classe y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 262,50 .	7,200	7,200	5,103 04
177	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques	5,000	5,000	4,916 87½
178	Création d'une bibliothèque pédagogique . . .	1,000	1,000	574 50
	Section XXXIII. — <i>Arts et sciences.</i>	475,100	475,100	465,564 91
179	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires.	12,000	12,000	11,975 »
180	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg	3,000	3,000	3,000 »
181	Encouragements aux études industrielles et artistiques	6,000	6,000	6,000 »
181bis	Encouragements aux études professionnelles. . .	5,000	5,000	4,750 »
182	Subside à la section historique de l'Institut . . .	2,000	2,000	2,000 »
183	Subside extraordinaire à la même société . . .	2,000	2,000	2,000 »
184	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach. . .	2,000	2,000	2,000 »
185	Subside à la Société des sciences naturelles . . .	1,500	1,500	1,500 »
186	Subside à la Société des sciences médicales . . .	1,000	1,000	1,000 »
187	Subside à la Société botanique	500	500	500 »
188	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques	750	750	575 »
		58,750	58,750	58,100 »

ARTICLES.	LIBELLE.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	<i>Section XXXIV. — Prisons et dépôt de mendicité.</i>			
189	Traitements et émoluments fixes	43,000	43,845 26	43,765 26
190	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens, cantine.	50,000	61,556 27	59,540 89
191	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention	70,000	58,165 75	54,358 64
192	Prisons cantonales, maisons de passage — entretien des détenus.	7,000	5,556 74	2,529 92
195	Menues dépenses.	1,000	2,500 »	2,211 65
		171,000	171,000 »	162,406 36
	<i>Section XXXV. — Hospice central et orphelinat.</i>			
194	Traitements et émoluments fixes, y compris un excédant d'exercice antérieur de fr. 825	53,000	52,758 87	52,752 84
195	Entretien des reclus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 5669,16½	175,000	175,190 »	174,991 54½
196	Menues dépenses, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 524,98	1,500	1,551 15	1,551 15
		209,500	209,500 »	209,095 51½
	<i>Section XXXVI. — Bienfaisance publique, secours et récompenses.</i>			
197	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique	50,000	51,950 »	51,957 »
198	Subsides aux sociétés de secours mutuels	5,000	5,000 »	5,000 »
199	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou abattage de bétail; secours particuliers, etc.	25,000	27,700 »	27,567 »
200	Subsides aux communes du chef de rapatriement d'aliénés ou d'épileptiques indigents, ainsi que de leur séjour dans des établissements charitables de l'étranger (loi du 26 juin 1874) (sans distinction d'exercice)	6,000	2,800 »	2,775 36

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
201	Remboursements aux communes ou établissements de bienfaisance de secours donnés à des nécessiteux étrangers ou à des indigents abandonnés . .	5,000	5,000 »	2,881 87
202	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers	1,600	400 »	257 »
205	Récompenses pour actes de dévouement	500	250 »	200 »
		91,100	91,100 »	90,616 25
	<i>Section XXXVII. — Police générale et administrative.</i>			
204	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3). (Crédit non limitatif)	55,000	55,000 »	24,408 02
205	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif)	55,000	55,000 »	24,275 »
206	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés	600	600 »	400 »
207	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière ainsi que pour l'entretien en route des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion.	1,000	1,000 »	978 10½
208	Primes et dépenses diverses pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles	5,000	4,758 82	5,584 59
209	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux	5,000	5,241 18	5,241 18
210	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances.	65,000	65,000 »	52,928 »
211	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation ; surveillance	400	400 »	72 25
	<i>Section XXXVIII.</i>	145,000	145,000 »	111,885 05½
212	<i>Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 866</i>	10,000	10,000 »	9,575 22½

ARTICLES.	L I B E L L E.	CRÉDITS pour 1890.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	Section XXXIX.			
215	<i>Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi</i>	50,000	50,000 »	49,988 64½
	Total général	7,445,200	7,445,200 »	7,423,944 89
	Dépenses pour ordre. (Credit non limitatif)			
1	Remboursements à d'autres Etats de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale	150,000	150,000 »	429,645 44
2	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal	1,000,000	1,000,000 »	1,954,058 80
3	Postes. — Remboursement aux offices étrangers	150,000	150,000 »	210,858 40
4	Télégraphes. — Remboursement aux offices étrangers, frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables	5,000	5,000 »	12,453 01
	Total	1,305,000	1,305,000 »	2,586,975 62

BALANCE.

<i>Recettes effectives y compris l'excédant de recette de l'exercice 1889 par fr. 2,005,015 43</i>	10,350,205 85
<i>Dépenses effectives</i>	7,423,944 89
<i>Excédant de recettes</i>	<u>2,926,260 96</u>
<i>Dépenses pour ordre, y compris l'excédant de dépenses pour ordre de l'exercice 1889 par fr. 4,815,368 83</i>	7,402,344 45
<i>Recettes pour ordre</i>	<u>1,405,791 82</u>
<i>Excédant de dépenses pour ordre</i>	5,996,552 63

Compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les fonds spéciaux déposés dans la caisse de l'État, exercice 1890.

Numéros d'ordre.	DESIGNATION DES FONDS.	Excédant de recette de l'exercice 1889.	Excédant de dépense de l'exercice 1889	Recouvrements faits pendant l'exercice 1890.	Dépenses faites pendant l'exercice 1890.	Excédant de recette de l'exercice 1890.	Excédant de dépense de l'exercice 1890.
1	Centimes additionnels pour chemins vicinaux .	»	»	158,605 25	158,605 25	»	»
2	Impositions communales.....	»	9 »	329,886 32	529,886 52	»	9 »
3	Fonds de dépenses communales.....	53,078 92½	»	103,108 02	161,732 36½	»	5545 42
4	Cautionnements de toute nature	2,987,459 55	»	156,542 »	101,250 »	3,042,731 55	»
5	Titres au porteur de fonds publics appartenant à la Caisse d'épargne.....	4,458,870 25	»	1,115,125 »	291,550 »	5,260,645 25	»
6	Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée	389,200 »	»	74,500 »	7,900 »	455,800 »	»
7	Dette publique. — Titres et coupons prescrits ou non touchés.....	2,252 50	»	80 »	»	2,332 50	»
8	Successions en déshérence non encore acquises à l'État.....	20,681 20	»	»	»	20,681 20	»
9	Biens séquestrés.....	905 75	»	548 91	512 71	741 95	»
10	Consignations et dépôts.....	2,711,064 85	»	1,215,519 26	924,827 15	2,999,836 96	»
11	Masse des détenus.....	3,364 22	»	13,506 55	13,506 55	3,364 22	»
12	Douane. — Timbres adhésifs vendus.....	»	1287 57½	35,021 52	55,725 40	»	1991 45½
13	Postes. — Fonds pour mandats	107,156 22	»	21,920,221 52	21,926,596 60½	100,781 13½	»
14	Postes. — Remboursement-recettes	»	»	260,721 25	260,721 25	»	»
15	Postes. — Fonds de subvention de comptables d'autres services.....	»	»	1,855,757 75	1,855,757 75	»	»
16	Postes. — Prix d'abonnement aux journaux...	»	»	»	»	»	»
	Totaux.....	10,714,013 44½	1296 57½	27,214,545 55	26,047,871 55	11,886,954 74½	7545 87½

Avis. — Justice.

Par arrêté grand-ducal du 3 avril 1893, il a été accordé à M. Auguste *Liger*, sur sa demande, démission honorable des fonctions de juge suppléant près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 1895.

*Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Avis. — Justice.

Par arrêté grand-ducal du 3 avril 1893, M. Jules *Reding*, avocat-avoué à Diekirch, a été nommé aux fonctions de juge suppléant près la justice de paix du canton de Diekirch, en remplacement de M. E. *Hamelius*, promu à d'autres fonctions.

Luxembourg, le 15 avril 1895.

*Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Avis. — Jury d'examen.

Le jury d'examen pour la médecine, composé des docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchement MM. *Niederborn* de Luxembourg, président; *Feltgen* de Berschbach, *Klein* de Mondorf et *Metzler* d'Esch-sur-l'Alzette, membres, et *Fonck* de Luxembourg, membre-secrétaire, se réunira en session extraordinaire du 15 au 25 avril et. dans la salle des séances du Collège médical, pour procéder à l'examen de MM. *Pierre Godart* de Niederdonven, récipiendaire pour la candidature en médecine; *Jean Engling* de Rumelange, *Guillaume Krombach* d'Ettelbruck, *Gustave Gretsch* d'Echternach, récipiendaires pour le doctorat en médecine, et *Jean-Pierre Heinen* de Contern, récipiendaire pour le doctorat en accouchement.

Les examens sont fixés comme suit : samedi, 15 avril, de 9 heures du matin à midi et de 3 à

Bekanntmachung. — Justiz.

Durch Großh. Beschluß vom 3. April et. ist Hr. August Liger, auf dessen Ansuchen, ehrenvolle Entlassung aus dem Amte eines Ergänzungsrichters bei dem Bezirksgericht zu Luxemburg ertheilt worden.

Luxemburg, den 13. April 1893.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
E y s c h e n.

Bekanntmachung. — Justiz.

Durch Großh. Beschluß vom 3. April et. ist Hr. Julius Reding, Advokat-Anwalt zu Diekirch, zum Ergänzungsrichter bei dem Friedensgericht des Kantons Diekirch, in Ersetzung des zu andern Funktionen berufenen Hr. E. Hamelius ernannt worden.

Luxemburg, den 13. April 1893.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
E y s c h e n.

Bekanntmachung. — Prüfungsjury.

Die Prüfungsjury für Medizin, bestehend aus den Doctoren der Medizin, Chirurgie und Geburtshilfe H. H. *Niederborn* aus Luxemburg, Präsident; *Feltgen* aus Berschbach, *Klein* aus Mondorf und *Mehler* aus Esch a. d. Alz., Mitgliedern, und *Fonck* aus Luxemburg, Mitglied-Secretär, wird in außerordentlicher Sitzung vom 15. auf den 25. April et. im Sitzungsjaale des Medizinalcollegiums zusammentreten behufs Prüfung der H. H. *Peter Godart* aus Niederdonven, Recipient für die Candidatur der Medizin; *Johann Engling* aus Nümelingen, *Wilhelm Krombach* aus Ettelbrück, *Gustav Gretsch* aus Echternach, Recipienten für das Doctorat der Medizin, und *Johann Peter Heinen*, Recipient für das Doctorat der Geburtshilfe.

Die Prüfungen sind festgesetzt wie folgt : Samstag, den 15. April, von 9 Uhr Morgens bis

6 heures du soir, examen écrit pour la candidature en médecine et pour les doctorats en médecine et en accouchement ; mercredi, le 19 avril, à 3 heures, examen oral et pratique de M. Pierre *Godart* ; jeudi, le 20 avril, à 3 heures, examen oral de M. Jean *Engling* ; vendredi, le 21 avril, à 3 heures, examen oral de M. Gustave *Gretsch* ; samedi, le 22 avril, à 3 heures, examen oral de M. Guillaume *Krombach* ; lundi, le 24 avril, à 3 heures, examen pratique de MM. *Engling*, *Gretsch* et *Krombach* ; mardi, le 25 avril, à 3 heures, examen oral et pratique de M. J.-P. *Heinen*.

Luxembourg, le 13 avril 1893.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Avis. — Jury d'examen.

Le jury d'examen pour les sciences naturelles, composé de MM. *Reuter*, professeur honoraire à Luxembourg, président ; *de la Fontaine*, commissaire de district à Luxembourg, *Philippe* et *Math. Thill*, professeurs à l'Athénée de Luxembourg, membres, et *Petry*, professeur à l'Athénée de Luxembourg, membre-secrétaire, se réunira en session extraordinaire du 26 au 28 avril prochain, dans une des salles de l'Athénée, pour procéder à l'examen de MM. *Jules Jœrg* de Mamer, récipiendaire pour la seconde épreuve de la candidature en sciences naturelles ; *Emile Berchem* de Luxembourg, récipiendaire pour la première épreuve de la candidature en sciences naturelles ; *Jean-Pierre Kuborn* de Differdange, aspirant au grade de candidat en pharmacie.

L'examen par écrit pour tous les candidats aura lieu le mercredi, 26 avril, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de relevée.

Les examens oraux sont fixés comme suit : celui de M. *Jœrg*, au jeudi, 27 avril, à 9 heures du matin ; celui de M. *Berchem*, au jeudi, 27

Mittags und von 3 bis 6 Uhr Abends, schriftliche Prüfung für die Candidatur der Medizin und für die Doctorate der Medizin und Geburtshilfe ; Mittwoch, den 19. April, um 3 Uhr, mündliche und practische Prüfung des Hrn. Peter *Godart* ; Donnerstag, den 20. April, um 3 Uhr, mündliche Prüfung des Hrn. Johann *Engling* ; Freitag, den 21. April, um 3 Uhr, mündliche Prüfung des Hrn. Gustav *Gretsch* ; Samstag, den 22. April, um 3 Uhr, mündliche Prüfung des Hrn. Wilhelm *Krombach* ; Montag, den 24. April, um 3 Uhr, practische Prüfung der H. *Engling*, *Gretsch* und *Krombach* ; Dienstag, den 25. April, um 3 Uhr, mündliche und practische Prüfung des Hrn. Johann Peter *Heinen*.

Luxemburg, den 13. April 1893.

Der General-Director der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

Bekanntmachung. — Prüfungsjury.

Die Prüfungsjury für die Naturwissenschaften, bestehend aus den H. *Reuter*, Ehrenprofessor zu Luxemburg, Präsident ; *de la Fontaine*, Districtscommissar zu Luxemburg, *Philippe* und *Mathias Thill*, Professoren am Athenäum zu Luxemburg, Mitgliedern, und *Petry*, Professor am Athenäum zu Luxemburg, Mitglied-Secretär, wird in außerordentlicher Sitzung vom 26. auf den 28. April c. in einem der Säle des Athenäums zusammentreten, behufs Prüfung der H. *Julius Jœrg* aus Mamer, Recipient für die zweite Prüfung der Candidatur in den Naturwissenschaften ; *Emil Berchem* aus Luxemburg, Recipient für die erste Prüfung der Candidatur in den Naturwissenschaften ; *Joh. Pet. Kuborn* aus Differdingen, Recipient für die Candidatur als Vorbereitung auf die Arzneikunde.

Die schriftliche Prüfung findet für alle Candidaten am Mittwoch, den 26. April, von 9 Uhr Morgens bis Mittags und von 3 bis 6 Uhr Nachmittags, statt.

Die mündlichen Prüfungen finden statt, wie folgt : die des Hrn. *Jœrg*, Donnerstag, den 27. April, um 9 Uhr Morgens ; die des Hrn. *Ber-*

avril, à 3 heures de relevée; celui de M. Kuborn, au vendredi, 28 avril, à 4 heures de relevée.

Luxembourg, le 14 avril 1893.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Avis. — Service sanitaire.

Pour l'année courante, l'institut vaccinal fournira le cowpox nécessaire pour les vaccinations dans les différents cantons aux dates suivantes :

- Canton de Capellen, du 25 avril au 7 mai ;
- » d'Echternach, du 25 avril au 7 mai ;
- » de Grevenmacher, du 2 au 12 mai ;
- » de Remich, du 2 au 12 mai ;
- » de Redange, du 6 au 18 mai ;
- » de Wiltz, du 12 mai au 1^{er} juin ;
- » de Clervaux, du 12 mai au 8 juin ;
- » de Diekirch, du 26 mai au 6 juin ;
- » de Vianden, du 26 mai au 30 juin ;
- » d'Esch-sur-Alz., du 1^{er} au 12 juin ;
- » de Mersch, du 7 au 19 juin ;
- » de Luxembourg, du 12 au 24 juin.

MM. les vaccineurs sont priés de faire connaître à M. Siegen, médecin-vétérinaire à Luxembourg, le chiffre exact des enfants qu'ils auront à vacciner, et de faire parvenir au Collège médical, immédiatement après la période vaccinale, un rapport détaillé sur leurs opérations.

Ils voudront, en outre, aviser les médecins de canton des jours et heures auxquels ils procéderont aux vaccinations dans les différentes localités de leurs cantons.

Luxembourg, le 11 avril 1893.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Avis. — Service sanitaire.

Par arrêté en date de ce jour, M. Edouard Knaff, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchement à Grevenmacher, a été nommé médecin de canton à Grevenmacher, en rempla-

çem, Donnerstag, den 27. April, um 3 Uhr Nachmittags; die des Hrn. Kuborn, Freitag, den 28. April, um 4 Uhr Nachmittags.

Luxemburg, den 14. April 1893.

Der General-Director der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

Bekanntmachung. — Sanitätsdienst.

Für das laufende Jahr wird das Vaccinal-Institut die Lymphe für die verschiedenen Cantone an den nachbezeichneten Tagen abgeben :

- Canton Capellen, vom 25. April bis zum 7. Mai ;
- » Echternach, vom 25. April bis zum 7. Mai ;
- » Grevenmacher, vom 2. bis zum 12. Mai ;
- » Remich, vom 2. bis zum 12. Mai ;
- » Redingen, vom 6. bis zum 18. Mai ;
- » Wiltz, vom 12. Mai bis zum 1. Juni ;
- » Clerf, vom 12. Mai bis zum 8. Juni ;
- » Diekirch, vom 26. Mai bis zum 6. Juni ;
- » Vianden, vom 26. Mai bis zum 30. Juni ;
- » Esch a. d. Alz., vom 1. bis zum 12. Juni ;
- » Mersch, vom 7. bis zum 19. Juni ;
- » Luxemburg, vom 12. bis zum 24. Juni.

Die H. H. Vaccinatoren werden ersucht, dem Hrn. Siegen, Thierarzt zu Luxemburg, die genaue Zahl der zu impfenden Kinder mitzutheilen und dem Medizinal-Collegium, gleich nach der Impfperiode, einen ausführlichen Bericht über die stattgefundenen Operationen zu übersenden.

Außerdem werden sie gebeten, den Cantonal-Ärzten Tag und Stunde anzuzeigen, an denen sie die Impfungen in den verschiedenen Ortschaften des Cantons vornehmen werden.

Luxemburg, den 11. April 1893.

Der General-Director des Innern,
H. K i r p a c h.

Bekanntmachung. — Sanitätswesen.

Durch Beschluß vom heutigen Tage wurde Hr. Edouard Knaff, Doktor der Medizin, Chirurgie und Geburtshilfe zu Grevenmacher, zum Cantonalarzt von Grevenmacher ernannt, in Ersetzung

cement de M. le D^r J.-B. Diets, décédé dans le courant du mois de mars 1893.

Luxembourg, le 11 avril 1893.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Avis. — Timbre.

Il résulte d'une quittance délivrée par le receveur de l'enregistrement au bureau de Mersch, le 5 avril ct., registre général, vol. 32, art. 91, que la société en commandite «E. Brézol & C^{ie}», ayant son siège à Bissen, a acquitté les droits de timbre à raison de 220 actions de 500 fr. chacune, portant les numéros 1 à 220 incl.

La présente publication est destinée à satisfaire à la disposition de l'art. 5 de la loi du 25 janvier 1872.

Luxembourg, le 9 avril 1893.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Avis. — Postes et télégraphes.

Il est porté à la connaissance du public que le bureau télégraphique de la station de Tetange est ouvert au service de la correspondance télégraphique privée.

Ce bureau est ouvert au public de 7 heures du matin à 8 heures du soir.

Luxembourg, le 12 avril 1893.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Avis. — Règlement communal.

Dans sa séance du 1^{er} février dernier, le conseil communal de la ville de Grevenmacher a arrêté un règlement de police au sujet des maisons à construire sur un terrain communal, dit «Schiltzengarten». — Ce règlement a été dûment publié.

Luxembourg, le 10 avril 1893.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

des im verfloffenen Monat März verstorbenen Hrn. Doktor J. B. Diez.

Luxemburg, den 11. April 1893.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Bekanntmachung. — Stempelwesen.

Aus einer vom Enregistrements-Empfänger zu Mersch unterm 5. April ct., Haupt-Reg., Bd. 32, Art. 91, ausgestellten Quittung erhellt, daß die Commandit-Gesellschaft «E. Brézol & C^{ie}», mit dem Sitze zu Bissen, die Stempelgebühren von 220 Aktien zu 500 Fr. mit den Nrn. 1 bis 220 entrichtet hat.

Gegenwärtige Bekanntmachung soll der Bestimmung im Art. 5 des Gesetzes vom 25. Januar 1872 Genüge leisten.

Luxemburg, den 9. April 1893.

Der General-Director der Finanzen,
M. Mongenast.

Bekanntmachung. — Post- u. Telegraphenwesen.

Es wird hiermit zur öffentlichen Kenntniß gebracht, daß das Stations-Telegraphenamt in Tetingen für den Privat-Telegraphen-Verkehr eröffnet ist.

Dieses Amt ist dem Publikum geöffnet von 7 Uhr Morgens bis 8 Uhr Abends.

Luxemburg, den 12. April 1893.

Der General-Director der Finanzen,
M. Mongenast.

Bekanntmachung. — Gemeindeglement.

In seiner Sitzung vom 1. Februar leztthin hat der Gemeinderath der Stadt Grevenmacher ein Polizeireglement betreffs der auf einem der Gemeinde zugehörigen Terrain, gen. „Schiltzengarten“, zu errichtenden Häuser erlassen. — Besagtes Reglement ist vorschriftsmäßig veröffentlicht worden.

Luxemburg, den 10. April 1893.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Avis. — Règlement communal.

Dans leurs séances respectives des 2 octobre 1892 et 9 mars 1893, le conseil de la fabrique d'église et le conseil communal d'Eschweiler ont arrêté, d'accord avec le bureau des marguilliers et le curé d'Eschweiler, un règlement de police sur l'usage du jubé de l'église du dit endroit. — Ce règlement a été dûment publié.

Luxembourg, le 10 avril 1893.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Bekanntmachung. — Gemeindeglement.

In ihren Sitzungen vom 2. October 1892, resp. 9. März 1893, haben der Kirchenfabrikath und der Gemeinderath von Eschweiler, im Einverständnisse mit dem Kirchenvorsteheramte und dem Pfarrer von allda, ein Polizeireglement über den Zutritt zur Emporbühne der Kirche von Eschweiler erlassen. — Besagtes Reglement ist vorschriftsmäßig veröffentlicht worden.

Luxemburg, den 10. April 1893.

Der General-Director des Innern,
G. Kirpach.

Emprunts communaux. — Tirage d'avril 1893.

NOMS des communes.	Désignation des emprunts.	DATE de l'échéance.	Numéros sortis			Désignation de la caisse où doit se faire le remboursement.
			à 1000 fr.	à 500 fr.	à 100 fr.	
Luxembourg.	2,100,000 fr.	1 ^{er} juil. 1895.	20, 548, 576.	6, 149, 205, 281, 592, 785, 1025, 1519, 1677, 1721.	150, 205, 225, 616, 687, 824, 825, 842, 952, 1571.	Caisse communale.
id.	id.	1 ^{er} janv. 1894.	404.	66, 914, 1142, 1278, 1505.	44, 171, 582, 599, 454, 554, 568, 880, 1259, 1515, 1527, 1445.	id.
Bech-Hemsthal.	12,000 »	1 ^{er} avril 1895.			40.	Banque Werling, Lambert & C ^o à Luxembourg.
Dudelange.	100,000 »	id.		41.	41.	id.
Esch-sur-l'Alzette.	500,000 »	id.	61, 182.		1, 4, 69,	id.
id.	50,000 »	id.			15, 30, 89.	id.
Folschette.	15,900 »	1 ^{er} juil. 1895.			4, 69.	Caisse communale.
Grevenmacher.	400,000 »	id.	11, 52.	144, 216.		id.
Hollerich.	17,100 »	id.			31, 75.	id.
Kœrich-Gœtzingen.	6,500 »	1 ^{er} avril 1895.			18.	id.
Mersch.	5,400 »	1 ^{er} juil. 1895.			17.	id.
Tuntingen.	25,000 »	1 ^{er} avril 1895.			75, 95.	Banque Werling, Lambert & C ^o à Luxembourg.
Vichten.	5,100 »	1 ^{er} juil. 1895.			14, 21.	id.
Wiltz.	150,000 »	id.		200.	1, 66, 79, 115.	Caisse communale.

Luxembourg, le 10 avril 1893.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.